



Rapport financier de l'exercice comptable 2012

Compte de résultat

Clôture de l'exercice 2012 et comparaison par rapport aux résultats 2011

Le compte de résultats termine sur un bonus de 8227,16 € pour l'exercice 2012. Nous proposons de le reporter à l'exercice suivant.

Comment interpréter et expliquer ce montant ?

Diminution des frais fixes non-subsidiés, fruit d'une politique active.

De manière globale, les dépenses non-subsidiées, c'est-à-dire qui ne rentrent pas dans le co-financement avec la DGD, sont passées de 277.369 € en 2011 à 166.425 € en 2012, soit une économie de près de 100.000 € !

- Echos Communication s'est séparé de son financier fin août 2012. L'effet de son licenciement est encore réduit en 2012 car il continue à avoir été pris en charge pour 9 mois complets. Le plein effet de son départ se fera sentir en 2013. Au total, sur la rubrique des salaires non-pris en charge par la DGD, il y a 40.000€ d'économie par rapport à l'année 2011 ;
- Toutes les rubriques de dépenses majeures de fonctionnement du bureau ont diminué : nous utilisons systématiquement Skype au lieu des lignes fixes ce qui a réduit la facture de plus de 1000 € cette année sur ce poste, nous réduisons les dépenses inutiles au maximum : ceci donne une économie de plus de 3.600 €.
- Les dépenses de comptabilité ont également été fortement réduites : de 24.637 € en 2011 à 14.681 € en 2012
- Le coût one-shot des formations, commanditées par EC et données par l'INC au Maroc diminue évidemment la facture de 45.000 € par rapport à 2011.

Ces diminutions de coûts n'ont pas eu d'impact sur les opérations : c'est le directeur qui a repris cette charge de travail. L'inconvénient est le temps passé. L'avantage est un micro-management accru. Cette charge de travail devrait être soulagée par la recherche active d'un bénévole.

Augmentation des subsides autres que ceux de la Fondation M : début de diversification

- Obtention d'un financement de Wallonie-Bruxelles International pour 21.000 €. Nous allons tenter un « abonnement » à ce genre de subvention dans les années qui viennent.

Bilan

La valeur bilantaire a substantiellement diminué entre 2011 et 2012. Ceci s'explique par le fait que 2011 fut l'année de la signature d'un contrat de financement de 3 ans avec la DGD. 2011 fut donc une année d'augmentation importante des créances à plus d'un an. Chaque année qui s'écoule réduit d'un tiers cette créance, et chaque année représente un versement (et donc une diminution de la créance) de ± 450.000 €.

Les contrôles financiers externes de 2012

- 1) **Contrôle annuel de la DGD** : L'inspecteur financier de la DGD vérifie surtout l'éligibilité des dépenses par le co-financement de la DGD, mais en profite toujours pour relever les incohérences éventuelles de la tenue de l'administration. Résultat : satisfaction de la manière dont les comptes sont tenus vu le caractère anecdotique des remarques et rejet d'une dépenses introduite en 2011, soit un préavis non-presté pour un montant de 5.000 € (ce montant peut être reporté en 2013). La DGD relève par contre une faiblesse de nos ratio de solvabilité¹ sur la période 2009 à 2011, sur base d'un ratio calculé avec des informations du bilan. Bien que l'explication donnée ait été légitime et exhaustive, ce type de ratio doit être amélioré avant le prochain screening (attendu en 2014, voire 2015).
- 2) **Contrôle du Ministère des Finances dans le but de prolonger la possibilité de faire bénéficier les dons à l'asbl d'une exonération fiscale** : L'objet de son contrôle est de vérifier le suivi de la procédure requise par le Ministère des Finances (déclaration, respect de la loi, ...) et le calcul du pourcentage de frais considérés comme « administratifs ». Echos Communication a commis une erreur dans les déclarations, ce qui pourrait lui valoir un nouveau contrôle d'ici 2 ans (au lieu de 6 ans). Pour ce qui est des pourcentages administratifs, il résulte 11,54% des produits retenus en 2011 et 9.64% en 2012. Ce chiffre devrait encore diminuer pour l'année 2013 grâce aux anticipations de réduction de coûts salariaux de l'appui financier.
- 3) Le Ministère des Finances, section TVA, a également effectué un contrôle sur base des documents publiés. Il n'y avait aucune infraction à trouver mais nous voilà prévenus pour l'avenir.

¹ Fonds propres/dettes (à plus et à moins d'1 an)